



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question écrite n° 32512

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le fait que les sociétés d'autoroutes vont prendre la relève des gendarmes pour répondre aux automobilistes en détresse sur les bornes d'urgence des autoroutes. Il lui demande ce que vont devenir ces postes ainsi récupérés par la gendarmerie.

Texte de la réponse

Jusqu'au 1er janvier 2008, les militaires de la gendarmerie affectés dans les pelotons d'autoroute assuraient la veille permanente du réseau d'appels d'urgence (RAU). Des audits consacrés au fonctionnement de ces unités spécialisées dans la sécurité routière ont fait apparaître que cette mission revenait aux sociétés d'autoroute et qu'il était nécessaire de recentrer les militaires de la gendarmerie sur leur coeur de métier. Les objectifs de la révision générale des politiques publiques ont confirmé cette analyse. Commencé le 1er janvier 2008, le désengagement de la gendarmerie de la gestion du réseau d'appel d'urgence des autoroutes sera achevé le 1er janvier 2009. Les postes budgétaires libérés par ce transfert de charge seront notamment consacrés au renforcement des unités chargées de la sécurité du réseau routier secondaire, où se produit le plus grand nombre d'accidents.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32512

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8712

Réponse publiée le : 20 janvier 2009, page 543